005-210500237-20230405-2023_04_43-DE Reçu le 11/04/2023 Publié le 11/04/2023



DEL 2023.04.05/43

DELIBÉRATIONS Nº43 CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 AVRIL 2023

Thème:

SPORTS

Le mercredi o5 avril 2023 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Étaient présents:

Objet:

Modernisation du parc des sports: actualisation du plan de financement

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN. Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Patrick MICHEL, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Renaud PONS, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Maud GADÉ. Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Convocation:

Date: 29/03/2023

Affichage: 29/03/2023

Élisa FAURE donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU

Claire BARNÉOUD donnant pouvoir à Arnaud MURGIA Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Maud GADÉ

Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Annie ASTIER-CONVERSET

Christian FERRUS donnant pouvoir à René MICHEL

Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE

Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice: 33

Présents:

25

Élisa FAURE, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Sandrine CORDIER, Alexis LALANNE

Nombre de

suffrages

exprimés: 30 Absent:

Hervé BOULAIS

Absents excusés:

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

005-210500237-20230405-2023_04_43-DE Reçu le 11/04/2023 Publié le 11/04/2023

Rapporteor.

Richard NUSSBAUM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment

l'article L. 2121-29;

vu la délibération du conseil municipal DEL 2020.11.27/154 du 27

novembre 2020 approuvant le lancement de l'opération de

modernisation du parc des sports;

VU la délibération du conseil municipal DEL 2021.04.21/71 du 21

avril 2021 précisant le programme de l'opération de modernisation du parc des sports et actualisant le plan de

financement;

VU la délibération du conseil municipal DEL 2022.04.27/45 du 27

avril 2022 attribuant le concours de maitrise d'œuvre au

groupement CHABANNE Partenaires;

CONSIDERANT

la volonté de la municipalité de poursuivre le projet ambitieux de rénovation et de modernisation du parc des sports, diversifiant les prestations proposées et élevant leur qualité à

un niveau national ou international;

CONSIDERANT

le découpage de l'opération en plusieurs phases opérationnelles entre 2022 et 2025 :

- 2022 : construction du skate park et terrassement du

plateau de Serre Giniez;

- 2023: achèvement du skate park, construction de la

structure artificielle d'escalade extérieure, aménagement du terrain naturel de rugby, études de maitrise d'œuvre de l'ensemble «Gymnase / terrains extérieurs: piste d'athlétisme et terrain synthétique de football et rugby / Locaux techniques du service des sports et vestiaires des

terrains extérieurs »;

- 2024: début des travaux du gymnase, aménagement des terrains extérieurs, début des travaux des locaux techniques

et vestiaires des terrains extérieurs

- 2025: achèvement du gymnase, des locaux techniques et

des vestiaires des terrains extérieurs

CONSIDERANT

l'inflation sur le cout des matières premières, entrainant une hausse significative du cout de la construction;

005-210500237-20230405-2023_04_43-DE Reçu le 11/04/2023 Publié le 11/04/2023

CONSIDERANT

l'avancement des études de maitrise d'œuvre du gymnase, des terrains extérieurs, des locaux techniques du service des sports et des vestiaires associés aux terrains extérieurs;

CONSIDERANT

le rendu de la phase « Avant Projet Sommaire » de ces études qui précise le cout prévisionnel des travaux à un montant de 9 151 800 € HT, détaillé ci-dessous :

- Gymnase: 4 900 000 €HT
- Piste d'athlétisme : 718 800 €HT
- Terrain synthétique : 1 375 200 €HT
- Locaux techniques et vestiaires des terrains extérieurs:
 2 157 800 €HT

CONSIDERANT

le cout de la maitrise d'œuvre de cet ensemble, estimé à ce stade du projet à 1 429 293 € HT, réparti comme suit sur chaque équipement :

- Maitrise d'œuvre du gymnase : 716 469 €HT
- Maitrise d'œuvre de la piste d'athlétisme : 112 259 €HT
- Maitrise d'œuvre du terrain synthétique : 214 773 €HT
- Maitrise d'œuvre des locaux techniques et des vestiaires des terrains extérieurs : 385 791 €HT

CONSIDERANT

les couts totaux prévisionnels de ces équipements comprenant les couts de maitrise d'œuvre et de travaux :

- Gymnase : 5 616 469 €HT
- Piste d'athlétisme : 831 059 €HT
- Terrain synthétique : 1 589 973 €HT
- Locaux techniques et vestiaires des terrains extérieurs:
 2543591€HT

CONSIDERANT

les travaux de la commission « Vie quotidienne, Jeunesse et Sports » réunie le 03/04/2023,

005-210500237-20230405-2023_04_43-DE Reçu le 11/04/2023 Publié le 11/04/2023 Ceci exposé

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

• D'actualiser le plan de financement suivant pour la construction du gymnase :

Etat (DSIL - 8.99%)	505 000 €
Etat (ANS - 10%)	561 647 €
Région (32.05%)	1 800 000 €
Département (8.01%)	450 000 €
CCB (10.68%)	600 000 €
Fédérations (2%)	112 239 €
Autofinancement (28%)	1 587 493 €
Total	5 616 469 €

 D'établir le plan de financement suivant pour l'aménagement de la piste d'athlétisme :

Total	831 059 €
Autofinancement (23.57%)	195 871 €
Fédérations (5%)	41 553 €
Département (20%)	166 212 €
Région (20%)	166 212 €
Etat (ANS - 20%)	166 212 €
Etat (DSIL – 11.43%)	95 0.00 €

 D'établir le plan de financement suivant pour l'aménagement du terrain synthétique:

Total	1 589 973 €
Autofinancement (23.82%)	378 676 €
Fédérations (5%)	79 499 €
Département (20%)	317 995 €
Région (20%)	317 995 €
Etat (ANS - 20%)	317 995 €
Etat (DSIL – 11.18%)	177 815 €

 D'établir le plan de financement suivant pour la construction des locaux techniques du service des sports et des vestiaires associés aux terrains extérieurs:

Total	2 543 591 €
Autofinancement (25%)	635 898 €
Fédérations (5%)	127 180 €
CCB (10%)	254 359 €
Département (20%)	508 718 €
Région (30%)	763 077 €
Etat (ANS – 10%)	254 359 €

005-210500237-20230405-2023_04_43-DE Reçu le 11/04/2023 Publié le 11/04/2023

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 27

CONTRE: 3

ABSTENTION: 2

NE PREND PAS PART AU VOTE: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS DEL 2023.04.05/43

PUBLIÉE LE: 1 1 AVR. 2023